

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 331-CA-4958**

concernant l'ouverture du certificat et de la mineure en muséologie et patrimoines ainsi que des mineures en pratiques administratives et approche éducative

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente et unième réunion tenue le lundi 26 janvier 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de majeure en muséologie et patrimoines;

**ATTENDU** le projet de création de mineures en approches éducatives et pratiques administratives;

**ATTENDU** la résolution 52-SCE-107 de la cinquante-deuxième réunion spéciale de la sous-commission des études tenue le lundi 2 juin 2008;

**ATTENDU** la résolution 266-CE-1875 de la deux cent soixante-sixième réunion de la commission des études tenue le jeudi 5 juin 2008;

**ATTENDU** la résolution 2008-4-CET-R-17 du Conseil des études;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIER** les admissions au certificat en muséologie et patrimoines à temps partiel à compter du trimestre d'automne 2009, et ce, en autorisant les admissions à l'automne seulement;

**DE CONFIRMER** l'offre de la mineure en muséologie et patrimoines, de la mineure en pratiques administratives et de la mineure en approche éducative à compter du trimestre d'automne 2009;

**DE RATTACHER** ce certificat et ces mineures à l'unité de gestion des études de premier cycle en arts.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 331-CA-4959**

concernant l'ouverture du programme court de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente et unième réunion tenue le lundi 26 janvier 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de création du programme court de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie;

**ATTENDU** la résolution 57-SCE-111 de la cinquante-septième réunion de la sous-commission des études tenue le 8 décembre 2008;

**ATTENDU** la résolution 271-CE-1907 de la commission des études;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRI**R les admissions au programme court de 3<sup>e</sup> cycle en psychologie au trimestre d'automne 2009 selon un régime d'admission à temps complet, étant entendu que ledit programme sera ouvert sur la base d'un avis favorable de la CRÉPUQ en regard du projet de programme de doctorat en psychologie (D.Psy), et qu'il sera fermé après le trimestre d'automne 2009;

**DE RATTACHER** le programme court au responsable de programme de troisième cycle en psychologie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 331-CA-4960**

concernant une demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile 2007-2011*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente et unième réunion tenue le lundi 26 janvier 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'existence du programme CAM-PUCE UQO permettant aux étudiants de l'UQO à Gatineau de bénéficier de rabais sur l'achat de titre de transport;

**ATTENDU** la demande des étudiants de Saint-Jérôme concernant l'adoption de mesures encourageant l'utilisation de modes de transport collectifs dans les Laurentides;

**ATTENDU** la volonté de la Ville de Saint-Jérôme, du Conseil intermunicipal de transport des Laurentides, de l'AGE-CEUL et du Cegep de Saint-Jérôme de s'associer à l'UQO pour identifier des mesures encourageant l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'utilisation de l'automobile par les étudiants de niveau postsecondaire de Saint-Jérôme;

**ATTENDU** le projet *Enquête et mesures favorisant l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile par les étudiants de niveau postsecondaire à Saint-Jérôme*;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE SOUMETTRE** la demande de subvention *Enquête et mesures favorisant l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile par les étudiants de niveau postsecondaire à Saint-Jérôme* au ministère des Transports du Québec dans le cadre du volet 3.7.4 du *Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile 2007-2011*;

**DE DÉSIGNER** Annik Gélinau, directrice du Centre d'études universitaires des Laurentides, à titre de responsable du projet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 331-CA-4961**

concernant l'embauche et la nomination d'un directeur du Service des ressources humaines

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente et unième réunion tenue le lundi 26 janvier 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la création du poste de directeur du Service des ressources humaines (Résolution 329-CA-4937);

**ATTENDU** l'affichage du poste;

**ATTENDU** l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la recommandation unanime du comité de sélection;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ENGAGER** monsieur Mario Auclair comme cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 9 février 2009 au 31 mai 2011;

**DE NOMMER** monsieur Mario Auclair au poste de directeur du Service des ressources humaines;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche et à la nomination de monsieur Mario Auclair.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 331-CA-4962**

concernant une embauche en vue d'une affectation temporaire au poste d'adjoint au secrétaire général et conseiller juridique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente et unième réunion tenue le lundi 26 janvier 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que le poste d'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique est devenu vacant à la suite du départ, pour un congé sans traitement, de la personne qui en est la titulaire, soit Me Linda DuPont, pour la période comprise entre le 5 janvier 2009 et le 27 novembre 2009;

**ATTENDU** qu'il a été jugé nécessaire d'assurer le remplacement de Me Linda DuPont dans ce poste, en conservant la même description de fonctions et les mêmes exigences d'emploi;

**ATTENDU** l'avis de concours relatif à ce poste, adressé aux cadres de l'Université par le secrétaire général, le 4 décembre 2008, en conformité avec l'article 6 du « Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais » (ci-après le Protocole);

**ATTENDU** l'affichage public du poste durant la période comprise entre le 10 décembre 2008 et le 17 décembre 2008, à 16 h 30;

**ATTENDU** la recommandation unanime du comité de sélection quant au choix du candidat, à la suite des entrevues effectuées le 15 janvier 2009;

**ATTENDU** l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole;

**ATTENDU** la recommandation du secrétaire général et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'embauche, pour un contrat à durée déterminée, de Me Sophie Ouellet en vue d'une affectation temporaire au poste d'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, pour la période comprise entre le 23 février 2009 et le 27 novembre 2009;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources de procéder à cette embauche.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 331-CA-4963**

concernant l'octroi du contrat d'aménagement d'un terrain de soccer / football à l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente et unième réunion tenue le lundi 26 janvier 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

**ATTENDU** l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que le plan directeur de consolidation du campus Alexandre-Taché prévoit l'aménagement d'un terrain de soccer / football en surface synthétique;

**ATTENDU** la résolution 303-CA-4489 par laquelle le conseil mandatait la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour soumettre une demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le financement de ce projet de même que pour solliciter l'implication financière de la Ville de Gatineau;

**ATTENDU** que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a confirmé, dans une lettre datée du 9 octobre 2007, le versement d'une subvention de 940 243 \$, sur une période de 10 ans, pour la réalisation du projet, dans le cadre de son programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

**ATTENDU** que la ministre, dans une seconde lettre datée du 10 janvier 2008, venait préciser certaines conditions qui étaient liées au versement de cette subvention;

**ATTENDU** la lettre que la présidente du conseil d'administration de l'Université faisait parvenir à la ministre, le 22 janvier 2008, en réponse à la sienne du 10 janvier 2008, dans laquelle elle commentait et confirmait la capacité de l'Université à respecter ces conditions et les échanges qui, dans ce dernier cas, ont eu lieu par la suite, avec les membres du caucus régional des députés libéraux, lesquels ont permis de baliser la portée de ces conditions de manière à permettre à l'Université de poursuivre la réalisation du projet, avec l'accord de la ministre;

**ATTENDU** que cette contribution du MELS est versée, sous réserve d'une entente à intervenir avec la Ville de Gatineau « destinée à faciliter à la collectivité l'accès à l'installation », et dont l'autorisation ministérielle finale est assujettie à la transmission, par l'Université, des plans, devis et structure des coûts détaillés;

**ATTENDU** le document CT no 206809 du 2008-08-05 intitulé « Règle budgétaire sur l'encadrement des projets d'infrastructures du MELS » qui requiert, préalablement au démarrage du projet, l'approbation du ministre selon les critères qui y sont énumérés;

**ATTENDU** l'engagement du Fonds des IVièmes Jeux de la francophonie 2001 envers la réalisation du projet, tel que confirmé par un protocole intervenu le 3 août 2006 avec l'Université et la Fondation de l'Université, et qui consiste en une contribution financière de 400 000 \$ tel qu'il appert du protocole intervenu entre la Fondation, le Fonds et l'Université;

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 331-CA-4963

concernant l'octroi du contrat d'aménagement d'un terrain de soccer / football à l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente et unième réunion tenue le lundi 26 janvier 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les discussions à l'automne 2008 entre l'Université et le Fonds des Jeux de la francophonie, qui ont permis de repousser l'échéancier qui figurait au protocole quant à la date limite établie pour le démarrage du projet, tel qu'il appert des échanges de correspondance;

**ATTENDU** l'entente de partenariat avec la Ville de Gatineau visant à faciliter l'accès à la collectivité aux nouvelles installations et l'engagement de la Ville à verser à l'Université du Québec en Outaouais un montant de 125 000 \$ par année sur une période de 10 ans pour l'utilisation du terrain;

**ATTENDU** l'appel de propositions effectué par l'intermédiaire du *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 24 juillet 2008 au 4 septembre 2008;

**ATTENDU** les propositions conformes reçues et la recommandation unanime du comité d'évaluation;

**ATTENDU** que l'appel de propositions, ayant été lancé le 24 juillet 2008, soit avant l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics (1<sup>er</sup> octobre 2008), n'est pas soumis à l'application de cette Loi en vertu des mesures transitoires qui y sont prévues au chapitre X (Dispositions transitoires et finales), plus précisément à l'article 57 portant le titre « Procédures d'adjudication » : « *Les procédures d'adjudication de contrat entreprises avant le 1<sup>er</sup> octobre 2008 se poursuivent conformément aux dispositions en vigueur à la date du début des procédures d'adjudication* »;

**ATTENDU** que le coût total du projet est évalué à environ 3 243 000 \$, incluant les frais de professionnels et de financement, financé par les contributions financières du MELS (940 243 \$), du Fonds des Jeux de la Francophonie (400 000 \$), de la Fondation de l'Université (162 000 \$), le solde à financer provenant des revenus d'exploitation du terrain (estimés à 1 250 000 \$) et de la subvention de contrepartie (estimée à 490 000 \$);

**ATTENDU** l'importance de ce projet pour la vie étudiante à l'Université en ce qu'il va faciliter et encourager la pratique sportive, principalement chez les étudiants et contribuer de façon notable à l'amélioration des services offerts à la communauté universitaire et de la qualité de la vie universitaire;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Anne Philippe,

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 331-CA-4963**

concernant l'octroi du contrat d'aménagement d'un terrain de soccer / football à l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente et unième réunion tenue le lundi 26 janvier 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER**, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée des gouverneurs et des autres autorisations nécessaires au démarrage du projet, dont celle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le contrat d'aménagement d'un terrain de soccer / football en surface synthétique à la compagnie SALVEX Inc. au montant de 2 416 545,84 \$ (toutes taxes incluses);

**D'AUTORISER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à négocier et à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 331-CA-4964**

concernant la signature de l'entente de partenariat avec la Ville de Gatineau portant sur la gestion du terrain de soccer / football de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente et unième réunion tenue le lundi 26 janvier 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

**ATTENDU** l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que le plan directeur de consolidation du campus Alexandre-Taché prévoit l'aménagement d'un terrain de soccer / football en surface synthétique;

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) accorde un financement de 940 243 \$ pour la réalisation du projet et sous la condition de rendre l'équipement accessible pour la population gatinoise;

**ATTENDU** la volonté clairement exprimée de l'Université de favoriser l'accès à cet équipement à la population de Gatineau;

**ATTENDU** la volonté de la Ville de Gatineau de gérer, à l'intérieur des paramètres établis dans le protocole à intervenir, les nouvelles installations et son engagement à verser à l'Université un montant de 125 000 \$ par année sur une période de 10 ans pour l'utilisation du terrain;

**ATTENDU** que la Ville de Gatineau a confirmé, par résolution du Conseil municipal à sa séance du 20 janvier 2009, son acceptation du protocole et, par voie de conséquence, son engagement à verser à l'Université un montant de 125 000 \$ par année pour l'utilisation du terrain pendant une période de 10 ans;

**ATTENDU** la volonté des parties à mettre par écrit leur entente de partenariat;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la signature d'une entente de partenariat avec la Ville de Gatineau visant la gestion du terrain de soccer / football de l'Université du Québec en Outaouais, effective à compter de la date de signature des parties jusqu'au 15 novembre 2019;

**DE MANDATER** le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ladite entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice,  
Secrétaire général